



Changement de nom de famille

Par **dief**, le **19/08/2013** à **18:19**

bonjour je souhaiterais change mon nom de famille sur mon titre de séjour étranger je suis l'aîné de ma famille tous mes frère tous sont konaté et moi je suis le seul a être keita mes parents me disent cela même chose mais je souhaite change mon nom j'aimerais savoir quel sont les démarche a effectuer en France vue que j'ai puis le changer tout récemment chez moi par jugement supplétif.

Par **amajuris**, le **19/08/2013** à **18:55**

bjr,

seul les services de la préfecture de votre domicile pourront vous renseigner.

tous les documents et justificatifs devront être à votre nouveau nom.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/>

qui indique:

Demande de changement d'état civil

Aucun dossier incomplet ne sera accepté

Apporter IMPERATIVEMENT les documents ORIGINAUX ET les PHOTOCOPIES Lisibles

Tous les documents en langue étrangère doivent être TRADUITS en français par un

traducteur assermenté auprès des tribunaux français

3 photographies d'identité aux normes parfaitement identiques et récentes, sur fond clair et neutre, regard droit

face à l'objectif, tête découverte, aucun lien dans les cheveux, visage et cou dégagés

maquette de demande de titre de séjour (à signer au guichet)

déclaration sur l'honneur attestant que vous n'êtes pas polygame (homme uniquement)

2 enveloppes timbrées à vos nom et adresse

Documents d'identité :

Passeport en cours de validité + photocopies des pages : état civil, validité et tampons d'entrée en France et

toutes pages écrites

carte de séjour en cours de validité

tout justificatif lié à votre demande : livret de famille à jour, acte de mariage ou de divorce, jugement d'adoption ...

Justificatifs de domicile : (datés de moins de 3 mois)

quittance EDF, Eau, loyer, téléphone fixe ou portable, avis d'imposition

si vous êtes hébergé : Attestation datée et signée de l'hébergeant + Photocopie des deux côtés de la carte de

séjour ou de la carte d'identité française de l'hébergeant + justificatifs de domicile de l'hébergeant + justificatif à

votre nom (CMU, CPAM, CAF, bulletin salaire, inscription scolaire, RIB, etc ...).

cdt

Par **dief**, le **19/08/2013** à **21:54**

merci d'avoir répondu a ma question je suis mais ce que pas compris ils sagit de quel préfecture de mon département en France ici ou de mon pays d'origine.

Par **amajuris**, le **19/08/2013** à **22:59**

j'ai répondu comme si vous étiez un étranger résidant en france et la préfecture est donc celle de votre domicile en france.